

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Doms, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04 avril 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	24	4	6	0	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BIDAUD Jean-Michel à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, CHADELAUD Michel à SALAGNAT Michèle, DELEFOSSE Laurent à BRUN Patrick, GASCHET Gérald à SIMON Philippe

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : COUPET Georges, ROUGIER Serge, PAQUET Laurent

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

#### TOURISME

#### Délibération n° C58-2025 : Convention de mutualisation renforcée pour le développement touristique de Haute-Vienne

Cette convention s'inscrit dans le cadre du Collectif Tourisme Haute-Vienne composé des agents de la SPL et des agents mutualisés des offices de tourisme de la Haute-Vienne.

Elle découle du séminaire des élus du 24 septembre 2024 qui a proposé les conditions d'une mutualisation renforcée et d'une contribution financière et RH minimale garantie par chaque signataire.

Elle a pour but de :

- Fixer les modalités techniques du partenariat ;
- Délimiter les compétences et modalités techniques et financières des parties;
- Permettre aux actionnaires de la SPL d'engager leurs structures techniques en charge du développement touristique.

Ainsi il est proposé au Conseil :

- D'autoriser M. le Président à signer la convention avec la SPL qui prévoit la mise à disposition d'un agent 1 jour par semaine et verser une contribution de 5.000 € pour financer le plan d'actions.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré par 25 voix pour et 3 abstentions décident :

- D'autoriser M. le Président à signer la convention avec la SPL qui prévoit la mise à disposition d'un agent 1 jour par semaine et verser une contribution de 5.000 € pour financer le plan d'actions.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 14 avril 2025

Le Président,

Jean-Pierre BOSDEVIGIE  
Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

Publié le : 15 AVR. 2025

15 AVR. 2025

